



## « Hunelle Dendre »

### **PARTICULARITE :**

Reconnue entente inconditionnelle de vitesse par les initiés, « *Hunelle Dendre* » se résume désormais aux deux sociétés athoise et chièvroise car la rationalisation a, comme partout ailleurs, sévi dans les entités d'Ath, de Beloeil et de Chièvres, confrontées cette saison à un nouveau mode de lâcher.

Exempte de toute commune flamande dans le libellé de son rayon, cette entente propose une zone de participation relativement profonde et de largeur constante si l'on excepte çà et là quelques « *pointes territoriales* ». Elle ne relève plus en 2016, comme dit plus haut, de la véritable institution qu'incarnait depuis des années le lâcher unique dans le « Pays Vert » car les analyses sportives effectuées au terme de l'exercice précédent ont eu raison, et ce pour trois ans en principe selon le vote effectué en assemblée préliminaire, de l'ouverture unique des paniers auparavant décrétée.

Cette saison, « *Hunelle Dendre* » compose avec les départs conjugués de Bois-de-Lessines et Papignies, n'échappe toujours pas au phénomène d'interpénétration sévissant depuis moult exercices dans l'ancienne section d'Ath. Cette entente et son « *concurrent* » implanté sur l'aile opposée reprennent à nouveau dans leur rayon respectif de nombreuses localités... en commun.

**LES COMMUNES** (celles notifiées en gras ou représentées dans une couleur plus claire recensent une société de l'entente ou du groupement) :

- **du pourtour (28)** : Hautrage, Stambruges, Blaton, Basècles, Ellignies-Sainte-Anne, Aubechies, Blicquy, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Houtaing, Moustier, Buissenal, Oeudeghien, Ostiches, Papignies, Lessines, Bois-de-Lessines, Bassilly, Silly, Thoricourt, Lombise, Cambron-Saint-Vincent, Montignies-lez-Lens, Lens, Jurbise, Erbaut, Herchies, Sirault ;
- **de l'intérieur (37)** : Arbre, **Ath**, Attre, Bauffe, Beloeil, Bouvignies, Brugelette, Cambron-Casteau, **Chièvres**, Fouleng, Gages, Ghislenghien, Gibecq, Gondregnies, Grandglise, Grosage, Hellebecq, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Ladeuze, Lanquesaint, Ligne, Maffle, Mainvault, Meslin-l'Évêque, Mévergnies, Moulbaix, Neufmaison, Ollignies, Ormeignies, Quevaucamps, Rebaix, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand ;



- **par ordre alphabétique (65)** : Arbre, Ath, Attre, Aubechies, Basècles, Bassilly, Bauffe, Beloeil, Blaton, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bouvignies, Brugelette, Buissenal, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chièvres, Ellignies-Sainte-Anne, Erbaut, Fouleng, Gages, Ghislenghien, Gibecq, Gondregnies, Grandglise, Grosage, Hautrage, Hellebecq, Herchies, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Jurbise, Ladeuze, Lanquesaint, Lens, Lessines, Ligne, Lombise, Maffle, Mainvault, Meslin-l'Evêque, Mévergnies, Montignies-lez-Lens, Moulbaix, Moustier, Neufmaison, Oeudeghien, Ollignies, Ormeignies, Ostiches, Papignies, Quevaucamps, Rebaix, Silly, Sirault, Stamburges, Thoricourt, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand.

### **LES GRANDES LIGNES DE LA GESTION SPORTIVE :**

- le samedi supplée le dimanche comme jour de compétition ;
- maintien de la ligne du centre ;
- deux ajouts au précédent rayon, Basècles et Blaton ;
- deux départs de sociétés, ceux de Papignies et Bois-de-Lessines ;
- partage le lâcher avec « ***Le Ramier du Sud*** », « ***La Dodane*** » et « ***Le Progrès*** ».



**LA CARTE**

